## REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUILLET 2023

#### Nombre de membres

En exercice: 54 Présents: 29 Votants: 36

Suffrages exprimés: 36

Vote

Pour : 36 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation

23 juin 2023

Date de transmission en sous-préfecture

....

Date d'affichage

......

Délibération

N° 2023-10

Contrôle de légalité

n°2023-10

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 3 juillet à 14h00, le Comité Syndical s'est réuni à AGDE, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Jordan DARTIER, Francis FORTE, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Yan LLOPIS, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARO, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON conseillers syndicaux

Présent(e)s suppléant(e)s: Mesdames et Messieurs Christine ANTOINE et Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.

Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Gérard ABELLA, Christophe LLOP, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Serge PESCE, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s: Messieurs Sébastien FREY et Stéphane PEPIN-BONNET, conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s: Mesdames et Messieurs, Jean AUGE, Bernard AURIOL, Rémi BOUYALA, Thierry CAZALS, Pierre CROS, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Vincent GAUDY, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Sylvain MILLAU, Armand RIVIERE, Béranger SARDA, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Didier BRESSON

## **OBJET : DECISION MODIFICATIVE – DM N°1/2023**

Rapporteur : Le Président

Compte tenu du vote du Budget Primitif en février 2023 et dans le cadre du passage en M57 avec la modification des modalités d'amortissement et compte tenu du changement du lieu du siège social du Scot, il convient d'effectuer une décision modificative pour ajuster les crédits des dotations aux amortissements pour 15 000 €, prendre en compte les dépenses supplémentaires liées au changement de locaux et inscrire une cession d'un montant de 1 500 € correspondant à la vente de mobilier à la MLI. Les dépenses seront équilibrées par la diminution du virement à hauteur de 21 857 €.

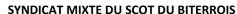
Cette décision modificative n°1 se présente de la façon suivante :

## Section de fonctionnement : dépenses

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
<b>011</b> 614 020		Charges locatives	1 000,00
62268 – 020		Honoraires	2 000,00
6228		Divers	4 857,00
<b>042</b> 6811 - 01		Dotations aux amortissements	15 000,00
<b>023</b> 023		Virement à la section	-21 857,00
		Investissement	
		TOTAL	1 000,00

1/2





ICOSIUM - 9 rue d'Alger - 34500 Béziers Tél.: 04 99 41 36 20

# REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

#### Section de fonctionnement : recettes

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
75	7588 - 020	Autre produit gestion courante	1 000,00
		TOTAL	1 000,00

## Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
21	2188 - 020	Autres acquisitions	- 5 357,00
		TOTAL	- 5 357,00

#### Section d'investissement : Recettes

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
040	28181 - 01	Dotations aux	15 000,00
024	024	amortissements	1 500,00
021	021	Cessions	-21 857,00
		Virement de la	·
		section de fonct.	
		TOTAL	- 5 357,00

## **LE COMITE SYNDICAL**

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

### **DECIDE:**

- D'ADOPTER la décision modificative n° 1 pour le budget principal 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,





n°2023-10